ISSN 0024-7650

L'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2138 - 24 juillet 2009 - **prix : 1 €** - DOM 1,50 €

La violence n'est pas du côté des travailleurs en lutte mais du côté du patronat

p. 3

Stade à Marseille, Total à Carling

Des négligences meurtrières

p. 12

M 06189 - 2138 - F: 1,00 €

Sommaire

Leur société

p. 4 ▪ Villiers-le-Bel, justice de classe
▪ Prisons, l'État condamné
▪ Le fichier des infractions
▪ Le bouclier fiscal

p. 5 ▪ Nouvelle baisse du livret A
▪ Baisse de la TVA dans la restauration
▪ Les économies d'énergie d'EDF
▪ Rapport sur la maladie infantile à Paris

p. 8 ▪ Le Pôle Emploi
▪ L'emploi des jeunes
▪ Moins d'emplois dans l'Éducation nationale

Dans le monde

p. 7 ▪ Tchétchénie, le silence des cimetières
▪ Gaza, des soldats israéliens témoignent

p. 8 ▪ États-Unis, les États font payer la crise aux pauvres
▪ Cisjordanie, la colonisation continue

Dans les entreprises

p. 9 ▪ Procès des 7 de Continental
▪ Freescale – Toulouse

p. 10 ▪ La Poste du Louvre – Paris
▪ La Poste Bastide – Bordeaux
▪ Centre financier de La Poste - Bordeaux
▪ Dassault Aviation

p. 11 ▪ Steelcase Marlenheim
▪ Aéroport de Roissy

p. 12 ▪ Total – Carling
▪ Effondrement d'une scène à Marseille

Cet été dans votre ville, rencontrez les militants de Lutte Ouvrière

Comme chaque été les militants de Lutte Ouvrière viendront à votre rencontre. Même pendant la période estivale les attaques du patronat et du gouvernement ne cessent pas. C'est chaque jour ou presque que des entreprises ferment en jetant à la rue des centaines de travailleurs. Pour d'autres c'est le chômage partiel imposé et pour tous la baisse du pouvoir d'achat.

Il ne faut pas croire aux discours officiels que l'on nous tient sur les sacrifices à accepter pour sortir de la crise. Ce ne sont rien d'autre que des mensonges pour nous faire payer leurs pots cassés. Ce que les travailleurs ont à défendre ce sont leurs emplois et leurs salaires qu'il faut à tout prix maintenir.

Alors cet été quand vous nous rencontrerez, prenez le temps de vous arrêter. Ensemble nous avons beaucoup de choses à discuter.

Voici nos étapes :

- **Bouches-du-Rhône**

vendredi 24 juillet : Vitrolles (Bouches-du-Rhône)

samedi 25 juillet : Arles (Bouches-du-Rhône)

- **Normandie (région de Rouen)**

vendredi 24 juillet : Le Tréport (Seine-Maritime)

samedi 25 juillet : Abbeville (Somme)

- **Normandie (région du Havre)**

vendredi 24 juillet : Bolbec (Seine-Maritime)

samedi 25 juillet : Dieppe (Seine-Maritime)

- **Orne/Eure**

vendredi 24 juillet : Évreux (Eure)

samedi 25 juillet : Mantes (Yvelines)

- **Centre/Allier**

lundi 27 juillet : Vierzon (Cher)

mardi 28 juillet : Châteauroux (Indre)

mercredi 29 juillet : Montluçon (Allier)

jeudi 30 juillet : Vichy (Allier)

vendredi 31 juillet : Moulins (Allier)

samedi 1er août : Nevers (Nièvre)

- **Nord**

lundi 27 juillet : Valenciennes (Nord)

mardi 28 juillet : Denain (Nord)

mercredi 29 juillet : Maubeuge (Nord)

jeudi 30 juillet : Dunkerque (Nord)

vendredi 31 juillet : Boulogne (Pas-de-Calais)

samedi 1er août : Saint-Omer (Pas-de-Calais)

- **Champagne**

lundi 27 juillet : Chaumont (Haute-Marne)

mardi 28 juillet : Saint-Dizier (Haute-Marne)

mercredi 29 juillet : Bar-le-Duc (Meuse)

jeudi 30 juillet : Châlons-en-Champagne (Marne)

vendredi 31 juillet : Épernay (Marne)

samedi 1er août : Troyes (Aube)

- **Jura/ Saône-et-Loire**

lundi 3 août : Beaune (Côte-d'Or)

mardi 4 août : Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

mercredi 5 août : Dole (Jura)

jeudi 6 août : Lons-le-Saunier (Jura)

vendredi 7 août : Mâcon (Saône-et-Loire)

samedi 8 août : Le Creusot (Saône-et-Loire)

- **Manche/ Mayenne**

lundi 3 août : Laval (Mayenne)

mardi 4 août : Fougères et Vitré (Ile-et-Vilaine)

mercredi 5 août : Mayenne et Château-Gontier (Mayenne)

jeudi 6 août : Saint-Lô et Granville (Manche)

vendredi 7 août : Cherbourg (Manche)

samedi 8 août : Caen (Calvados)

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.. Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

LO l'hebdomadaire
www.lutte-ouvriere-journal.org

LO multimédia (télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

LO audio (version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :.....Prénom : .....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....
Ci-joint la somme de :.....
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	**6 mois**	**1 an**	**10 numéros**
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

La violence n'est pas du côté des travailleurs en lutte mais du côté du patronat

D'après le quotidien économique *Les Échos (*du 20 juillet), dont le cœur ne bat pas précisément à gauche, « *la radicalisation des conflits sociaux inquiète la majorité* ». Après que des patrons ou des cadres supérieurs ont été retenus quelques heures par leurs salariés en colère au printemps dernier – ce qui avait été abusivement qualifié de « séquestrations » – c'est l'affaire des bouteilles de gaz mises en place par les travailleurs licenciés de New Fabris, de Nortel et de JLG, qui inquiète les défenseurs des intérêts patronaux. D'autant que les salariés de JLG ont obtenu en partie satisfaction. Ce qui amène la députée UMP du Haut-Rhin, Arlette Grosskost, à proclamer : « *C'est catastrophique. Il faut être vigilant à ne pas encourager la délinquance* ». Parce que pour elle, les travailleurs qui refusent de partir au chômage avec des indemnités dérisoires sont des délinquants, alors que les patrons qui licencient pour maintenir ou même augmenter leurs profits seraient d'honorables citoyens !

La pire violence n'est pas du côté des travailleurs qui défendent leur droit à l'existence, mais du côté d'un patronat pour qui les salariés leur ayant permis par leur travail d'accroître leur fortune ne sont qu'une « variable d'ajustement ». On peut les jeter à la rue sans ménagement, en ne leur payant que les maigres indemnités légales (quand le patron n'a pas disparu en mettant les clefs sous la porte, ou ne s'est pas déclaré en faillite) sans se soucier de savoir ce qu'ils deviendront, si dans leur région, à leur âge, usés parfois par des années d'exploitation, ils ont la moindre chance de retrouver un emploi. La pire violence elle est aussi du côté des hommes politiques qui justifient ce système inique.

Mais pour ces gens-là, céder aux revendications des travailleurs, c'est donner le mauvais exemple. « *Ça fera forcément tache d'huile* », déplore Michel Raison, député UMP de la Haute-Saône. Et d'oser une comparaison qui prouve quel mépris éprouve ce monsieur pour le monde du travail : « *Dans une famille, quand on donne une part de gâteau supplémentaire à un enfant qui hurle plus fort que les autres, ça incite les autres à faire pareil* ». Car en fait de partage du gâteau, ceux qui en accaparent de très loin la plus grosse part, en hurlant quand même pour que l'État fasse encore preuve de plus de largesses à leur égard, ce sont les patrons.

Autre sujet d'inquiétude pour ces défenseurs du capitalisme : « *On a l'impression que les syndicats ne contrôlent plus des salariés dont l'angoisse est au summum* » constate Laure de la Raudière, chef d'entreprise et députée UMP d'Eure-et-Loir. Et c'est vrai que si les militants syndicaux des entreprises touchées par des licenciements massifs sont le plus souvent engagés dans l'action aux côtés des travailleurs du rang, ils n'ont pas toujours l'aval de leurs directions confédérales, plus soucieuses de rechercher des accords autour du tapis vert avec des patrons qui n'ont l'intention de céder sur rien, plutôt que de s'efforcer d'organiser une riposte d'ensemble de la classe ouvrière.

Les dernières journées d'inaction proposées par ces confédérations, en juin dernier, en témoignent, et ceci explique justement qu'elles n'ont guère d'influence sur les luttes des travailleurs touchés par les licenciements.

Les travailleurs qui, dans leurs entreprises, luttent pour partir avec des indemnités leur permettant vraiment de voir venir ont mille fois raison, quelles que soient les armes qu'ils sont contraints d'employer. Mais ce qui est vital pour la classe ouvrière, c'est d'engager une lutte d'ensemble contre les attaques du patronat et du gouvernement, c'est d'imposer l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous sans diminution de salaire. Et si les directions confédérales ne veulent pas s'orienter dans cette direction, il faudra bien que les travailleurs fassent sans elles.

Tôt ou tard la colère du monde du travail éclatera. Et les serviteurs du patronat ont bien raison de s'en inquiéter.

• De la Terre à la Lune...

en passant par la planification

Le 20 juillet le gouvernement américain a commémoré le quarantième anniversaire des premiers pas de l'homme sur la Lune. La prouesse technique comme le courage et la maîtrise des trois astronautes qui avaient osé se lancer le méritent amplement. Car ce voyage n'est pas seulement le symbole de ce que la science peut produire de meilleur, il est aussi un exemple de ce dont l'humanité sera capable lorsqu'elle sera parvenue à se débarrasser du carcan de l'oppression.

Par sa spectaculaire réussite bien sûr, mais aussi par les méthodes auxquelles l'État américain a dû recourir pour rattraper et dépasser l'Union Soviétique dans la course aux étoiles. Les États-Unis, malgré leur supériorité économique, avaient en effet été devancés par l'URSS et ses Spoutniks. Pour regagner le terrain perdu, ils ont dû s'inspirer de l'efficacité des méthodes de centralisation et de planification de leur rivale.

Foin de son credo sur la libre entreprise, l'initiative individuelle, la concurrence et la loi du marché : le gouvernement américain forma une administration spéciale, la NASA, et lui donna tous les moyens nécessaires. Tous les centres de recherche qui avaient quelque chose à voir avec l'espace, qu'ils dépendent de l'armée, de l'aviation, de la marine ou de l'industrie, furent regroupés sous l'autorité de la NASA. Des programmes de recherche furent confiés aux universités, qui aux États Unis sont privées, et leur bonne exécution fut contrôlée par l'administration. La même méthode fut utilisée vis-à-vis des industries auxquelles la NASA confiait certaines fabrications. L'ensemble, c'est-à-dire le travail de plusieurs centaines de milliers de personnes pendant dix ans, était coordonné et planifié pour permettre de prendre pied sur la Lune avant 1970.

Rien ne fut laissé au hasard, ce qui est bien le moins pour une entreprise de ce genre et rien donc ne fut laissé à la « main invisible du marché ». Ce qui n'a évidemment pas empêché les entreprises américaines de prendre leur bénéfice au passage. Mais c'est une autre histoire.

Paul GALOIS

• Villiers-le-Bel

Justice de classe

Vendredi 17 juillet, dix jeunes comparaissaient au tribunal de Pontoise pour violences urbaines, notamment contre des policiers, fin novembre 2007, à Villiers-le-Bel. De lourdes peines, allant de un à trois ans de prison ferme ont été prononcées et sept jeunes ont été envoyés immédiatement en détention.

Ces violences urbaines faisaient suite, à l'époque, à la mort de deux adolescents de 15 et 16 ans, dont la mini-moto avait été percutée par une voiture de police. La violence du choc enfonça totalement le capot du véhicule de police. Dès l'évacuation des corps, les policiers furent la cible de jets de pierres et de bouteilles. Selon le ministère de l'Intérieur, une centaine de policiers furent blessés par des tirs de plombs. Une bibliothèque, une école, un commissariat de police en construction ainsi que différents commerces furent saccagés ou incendiés. Les déclarations de la procureure de la République de Pontoise au journal télévisé du lendemain écartèrent la responsabilité des policiers. On tenta même d'expliquer l'état de dégradation de la voiture de police par la violence de certains jeunes sur le véhicule. Cela ne fit que jeter de l'huile sur le feu et les émeutes redoublèrent d'intensité.

Dans cette affaire, il est clair que la justice a voulu faire un exemple. Mais manifestement, la justice n'est pas pressée d'instruire le procès des policiers qui conduisaient la voiture de police qui percuta la mini-moto des deux jeunes. À ce jour, l'enquête sur la mort des deux garçons est toujours en cours, sans qu'aucun policier n'ait été inquiété. La défense a pourtant produit des éléments laissant penser que les torts étaient au moins partagés. Si les jeunes roulaient sans casque, il a également été attesté que les policiers roulaient trop vite, contrairement à ce qu'ils ont d'abord prétendu.

Mais ce sont des jeunes qui n'ont pourtant tué personne que la justice s'est empressée de condamner

Maud NATHAN

Manifestation après la mort des deux jeunes en moto. Le procès de cette affaire, qui a tout déclenché, a été reporté après les condamnations des jeunes pour « violences urbaines ».

AFP

• Prisons

L'État est condamné, le scandale continue

Coup sur coup, l'État vient d'être condamné dans deux jugements concernant les conditions auxquelles sont soumis les détenus dans les prisons françaises.

Ainsi le tribunal administratif de Nantes a condamné l'État à verser des indemnités à d'anciens détenus au motif de conditions de détention indignes. Cette prison prévue pour 291 détenus en compte aujourd'hui 419. Les prisonniers s'y entassent à deux ou trois dans une cellule de 9 m², et jusqu'à six ou sept dans celles de 20 m². À cette surpopulation s'ajoutent en outre des problèmes de ventilation et de bruit.

À Bordeaux, le tribunal administratif a condamné l'État à verser 8 000 euros de dommages et intérêts à un prisonnier qui avait été violé par son codétenu dans la prison de Draguignan.

En mai dernier, l'État avait également été sanctionné à Rouen pour des faits résultant de la surpopulation carcérale.

Ce n'est donc pas la première fois que l'État est condamné pour des conditions de détention indignes, mais le gouvernement n'en a rien à faire. Et ce scandale, qui place la France parmi les pays d'Europe connaissant le taux de surpopulation carcérale le plus élevé, n'est pas près de s'arrêter, vu la politique sécuritaire de Sarkozy, le caractère de plus en plus répressif de la législation et la facilité avec laquelle les tribunaux prononcent des peines d'emprisonnement !

Roger MEYNIER

• Fichier des infractions

Innocents mais toujours fichés

Il y a plusieurs mois, l'existence du fichier informatisé baptisé Système de traitement des infractions constatées (Stic) avait fait scandale. À plusieurs reprises, des particuliers et des associations avaient dénoncé ce casier judiciaire parallèle, recensant des informations concernant à la fois les coupables et les suspects, mais aussi des victimes ou de simples témoins.

Certaines personnes, bien que n'ayant commis aucun délit ou innocentées par les tribunaux, y figuraient et avaient à ce titre perdu leur emploi. Cela avait été le cas notamment d'un employé d'une société de gardiennage.

Interrogé récemment sur France-Info à propos du « nettoyage » de ce fichier promis par le ministère de l'Intérieur, un responsable de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté) a reconnu que rien n'avait changé et que de nombreuses personnes, blanchies par un jugement, continuaient à y figurer du fait notamment que les tribunaux, faute de personnel, mettaient beaucoup de temps pour transmettre leurs verdicts.

En attendant, le scandale continue et ce fichier continue à faire des victimes innocentes !

Roger MEYNIER

• Bouclier fiscal

Jackpot pour les millionnaires

Le rapport parlementaire qui vient d'être rendu public sur le bilan du bouclier fiscal est éloquent : les cent plus gros bénéficiaires de la mesure (sur un total de 18 900) captent, à eux seuls, un tiers des remboursements !

Le bouclier fiscal est une disposition de la loi de finances qui interdit au fisc d'imposer un contribuable à plus de 50 % de ses revenus. On se souvient que lors de sa mise en place, à l'été 2007, le gouvernement avait tenté de faire passer cette annonce pour une mesure sociale. Il évoquait alors le sort des malheureux « chômeurs ou retraités » qui, possesseurs d'une maison de famille sur l'île de Ré, étaient frappés par l'impôt sur la fortune alors qu'ils avaient des revenus inférieurs à 1 000 euros par mois.

Que l'État cherche à remédier à ce type d'aberration, pourquoi pas. Mais il est évident aujourd'hui que le but du bouclier fiscal n'était pas celui-là, et que ses principaux bénéficiaires sont bien loin d'être des gens dans le besoin.

Le fisc rembourse directement aux bénéficiaires le « trop-perçu », c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'ils ont payé sur leur imposition au-delà des 50 %. Ce sont très exactement 18 893 ménages qui ont touché un chèque en 2008, pour un montant total de 578 millions d'euros.

Mais ces chiffres globaux masquent d'énormes disparités : les 100 restitutions les moins importantes – touchant, par exemple, des « *personnes au chômage depuis plusieurs années* » ou des « *agriculteurs ayant subi une mauvaise récolte* » – ont été en moyenne de … 25 euros. À l'autre bout de l'échelle, comme le dit le rapport Carrez, « *un petit nombre de personnes concentre une part très importante du coût de la mesure* ». Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites ! En langage plus direct, cela signifie que quelques centaines de multimillionnaires se sont goinfrés grâce à un très gros chèque offert par l'administration fiscale : les 100 plus gros bénéficiaires ont touché chacun, en moyenne, 1,15 million d'euros ; autrement dit, 0,53 % des bénéficiaires ont touché presque 30 % des remboursements ! Les dix plus gros bénéficiaires, eux, ont carrément touché le jackpot, avec une moyenne de 6 millions d'euros par tête.

Qui sont ces heureux élus ? Des contribuables qui, aux dires du rapport, « *ont un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros* ». On le voit, ils avaient donc bien besoin de ce petit coup de pouce !

Ce qui est encore plus écœurant, c'est que nombre de ces super-riches ont, en revanche, un « revenu fiscal de référence » très en-dessous du RMI : le rapport pointe du doigt (sans méchanceté) les propriétaires de patrimoines supérieurs à 15,5 millions d'euros mais déclarant des revenus annuels inférieurs à 3 200 euros. Il s'agit ici, évidemment, de contribuables ayant la possibilité de profiter de tous les artifices comptables offerts par la loi pour déduire leurs revenus jusqu'à n'être quasiment plus imposables. À ceux-là, qui volent le fisc en toute légalité, l'État offre donc un petit cadeau supplémentaire pour les féliciter.

Voilà donc la vision de la « justice sociale » dont Sarkozy nous abreuve à longueur de discours.

Pierre VANDRILLE

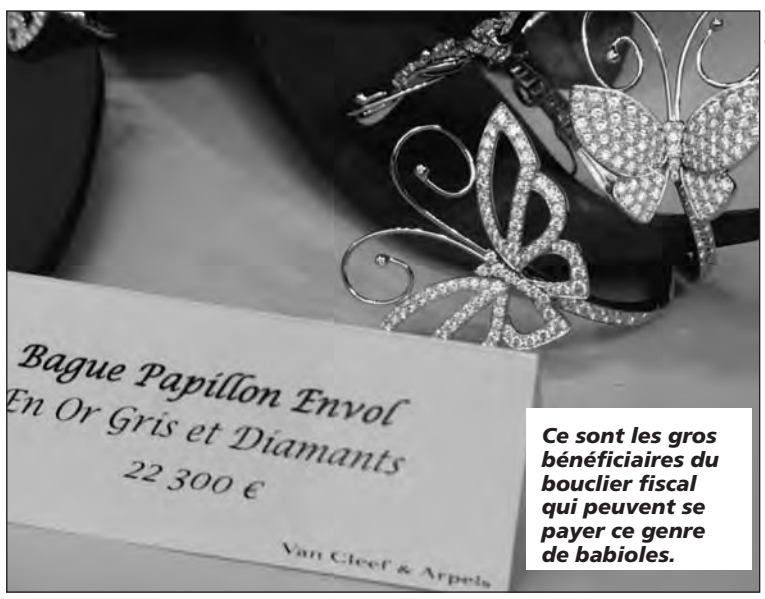

Ce sont les gros bénéficiaires du bouclier fiscal qui peuvent se payer ce genre de babioles.

LO

• Nouvelle baisse du livret A

La formule pour faire fondre les économies

D'après la nouvelle formule de calcul du taux de rémunération du livret A, ce dernier aurait dû passer de 1,75 à 0,25 % au premier août. Le gouvernement, craignant peut-être que devant ce vol manifeste les 47 millions de livrets se vident, a maintenu le taux à 1,25 %. C'est le geste de l'arnaqueur qui sent que la combine commence à être éventée.

Le livret A est supposé défendre l'épargne de ses déposants, en grande partie de familles populaires, contre les effets de l'inflation. Et ce par le moyen le plus simple et le plus compréhensible : son taux de rémunération est recalculé périodiquement pour être toujours supérieur à la hausse des prix. Sauf qu'à 0,25 %, et même à 1,25 %, le compte n'y est pas !

Car même si les statistiques officielles indiquent une baisse des prix de 0,5 % en un an, les prix de ce que consomment les familles populaires ont bel et bien augmenté.

Le livret A n'a jamais été qu'une façon de mettre les quelques économies des familles populaires à la disposition de l'État. Ce n'était pas un service rendu aux déposants, mais une façon pratique et surtout très économique pour l'État de se procurer des liquidités. Mais du moins, jusque-là, sauf en cas de crise financière catastrophique, cela ne coûtait rien aux épargnants.

P. G.

• Poursuivie pour avoir aidé un jeune Afghan

Le délit de solidarité existe bel et bien

Claudine Louis, une femme de 58 ans, a comparu le mardi 21 juillet devant le tribunal correctionnel de Foix, dans l'Ariège. Elle est accusée d'avoir secouru et hébergé un jeune Afghan de 16 ans, de l'avoir soigné, et d'avoir entrepris des démarches administratives afin qu'il soit pris en charge et régularisé. La justice reproche donc à cette femme d'avoir fait preuve d'humanité, d'avoir eu du cœur.

Le procureur retient contre elle l'article de loi punissant ce qu'on appelle maintenant le délit de solidarité : « *Toute personne qui aura par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros* ». Le procureur n'a pas demandé une peine de prison ni d'amende, mais simplement une condamnation avec dispense de peine. Mais il veut une condamnation quand même, faisant mentir le ministre Besson qui avait affirmé que personne n'avait été condamné pour délit de solidarité.

À plusieurs reprises, le ministre avait juré que « *le délit de solidarité n'existe pas en France* », ajoutant que « *tous ceux qui aident de bonne foi un étranger en situation irrégulière doivent savoir qu'ils ne risquent rien* ». Les poursuites contre la femme qui a aidé le jeune Afghan montrent ce que valent ses paroles. Devant les protestations qui ne cessent de pleuvoir, Besson aurait promis une « clarification » de la loi, lors d'une rencontre avec une partie des organisations humanitaires qui aident les sans-papiers, la Cimade, France Terre d'asile et Emmaüs. En particulier en exemptant de poursuites certains cas d'aide humanitaire. Mais ce n'est pas fait, et on ne peut que se méfier de ce genre de promesse.

Car en attendant, la machine policière et judiciaire est en marche. Le délit de solidarité existe bel et bien en France, et policiers et juges se font fort de l'appliquer, car ça fait partie du fond politique du gouvernement : faire croire que les immigrés sans papiers et ceux qui les aident sont des délinquants.

Bertrand GORDES

• Baisse de la TVA dans la restauration

Où est la répercussion sur les prix ?

Depuis le 1er juillet, la TVA dans la restauration est passée de 19,6 % à 5,5 %. Pour justifier cette mesure qui représente un manque à gagner de 2,4 milliards d'euros pour le budget de l'État – et que la population payera d'une manière ou d'une autre – le gouvernement a prétendu que les groupements patronaux s'étaient engagés à baisser leurs prix, à embaucher et à améliorer les salaires de leur personnel.

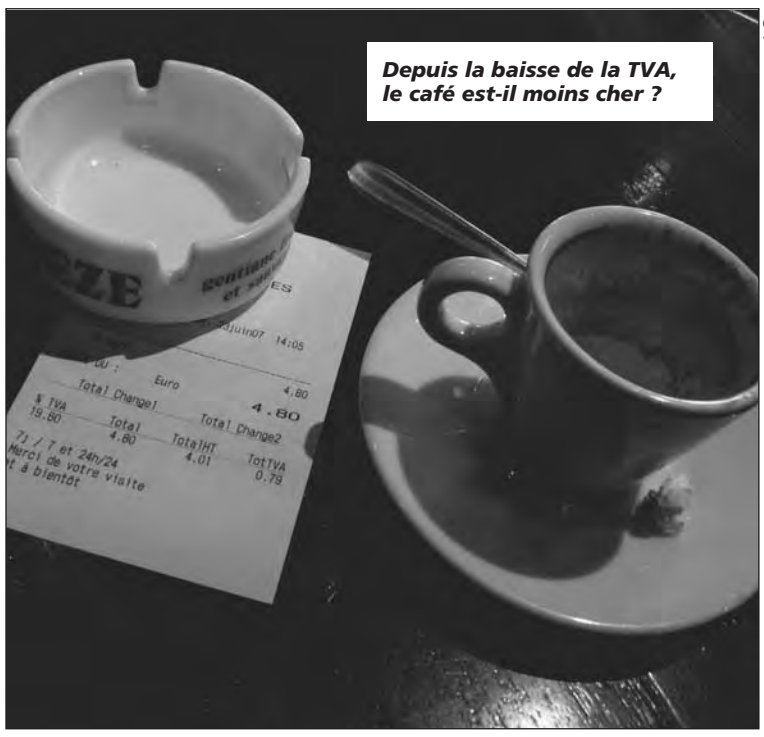

Depuis la baisse de la TVA, le café est-il moins cher ?

Selon la direction de la concurrence, de la consommation et des fraudes, qui a effectué un peu plus de 3 750 contrôles, un peu plus d'un restaurateur sur deux aurait répercuté cette baisse. Le constat des consommateurs est plus mitigé : peu de plats sont concernés, ceux qui le sont ne sont pas les plus demandés, si certains plats ont baissé d'autres ont dans le même temps augmenté. Sans parler du fait qu'il est parfois difficile de quantifier la baisse, la quantité ou la qualité des produits ayant également été modifiées.

Certes, tous les restaurateurs n'ont pas la même attitude, et leur marge de manœuvre n'est pas la même selon qu'ils ont une clientèle populaire, et sont eux-mêmes victimes de la baisse du pouvoir d'achat de celle-ci, ou au contraire une clientèle aisée, qu'il s'agit d'une affaire familiale ou d'une entreprise employant des dizaines de salariés.

On peut néanmoins remarquer qu'une fois encore, le gouvernement fait des cadeaux au patronat, avec l'argent des contribuables, sans aucun engagement ou réelle contrepartie en terme de retombées pour la population.

Roger MEYNIER

• Économies d'énergie

Quand EDF se fait rembourser l'électricité économisée

La Commission de régulation de l'énergie a rendu, le 9 juillet, une délibération qui rappelle à Voltalis, une entreprise qui commercialise un système réduisant la consommation d'électricité, de dédommager les fournisseurs d'électricité comme EDF, GDF-Suez ou Poweo, pour leur manque à gagner.

Cette économie d'énergie consiste à installer chez soi un boîtier qui peut arrêter ponctuellement des équipements électriques lors des pics de consommation : radiateurs, climatiseurs...

En effet, lors d'un pic de consommation, le Réseau de transport d'électricité, chargé d'équilibrer l'offre et la demande, a deux possibilités : demander un surplus d'électricité à un producteur, ou se tourner vers une entreprise comme Voltalis qui réduit la consommation des détenteurs de boîtier. Dans cette éventualité, EDF a obtenu de se faire payer par Voltalis l'électricité non distribuée à ses clients !

On voit bien que les discours publicitaires d'EDF pour que chacun « *maîtrise sa consommation d'énergie* » valent uniquement dans la mesure où EDF en retire suffisamment de profit.

Quant à la Commission qui a rendu cet arbitrage, elle est censée garantir le « bon fonctionnement » du marché de l'électricité et les intérêts des consommateurs. Mais les intérêts des grandes entreprises passent manifestement avant le reste. C'est d'autant plus marquant que depuis le « Grenelle de l'environnement », le gouvernement prétend rendre prioritaires des questions telles que la rationalisation des dépenses énergétiques.

Patrick GARREL

• Un rapport sur la mortalité infantile à Paris

Comment interpréter les chiffres

L'atelier parisien de l'urbanisme (APUR) chargé par le Conseil de Paris de suivre les évolutions urbaines a constaté une surmortalité infantile dans trois arrondissements de la capitale, les 12e, 19e et 20e. Elle dépasse de plus d'un point la moyenne nationale qui était de 3,6 décès pour 1 000 naissances en 2007.

L'APUR explique ces chiffres par la population de ces arrondissements qui cumulent « *un suivi médical insuffisant et de mauvaises conditions sanitaires* ». Il aurait été plus simple de remarquer que ces trois arrondissements de l'est parisien concentrent la plus grande partie de la population pauvre et des logements insalubres de la capitale !

C.D.

• Tchétchénie

Après l'assassinat d'une militante des Droits de l'Homme

Le silence des cimetières

La militante des Droits de l'Homme, Natalia Estemirova, a été assassinée le 15 juillet dernier quelques heures après avoir été enlevée à Grozny, la capitale de la Tchétchénie, devant ses voisins terrorisés. L'organisation Mémorial, dont elle animait la section tchétchène, accuse, sinon le président Ramzan Kadyrov, homme des Russes à la tête de la Tchétchénie, du moins son administration d'être responsable de son assassinat.

Née en 1959 à Saratov (région de la Volga) d'une mère russe et d'un père tchétchène, elle parlait les deux langues. Amie de la journaliste russe assassinée, Anna Politkovskaïa, elle l'avait accompagnée lors de ses reportages en Tchétchénie. Natalia Estemirova avait conscience qu'elle pouvait connaître le même sort que son amie parce qu'elle dénonçait avec la même détermination les exactions du régime de Kadyrov et, auparavant, celles des troupes russes. Il y a quelques mois, un haut fonctionnaire tchétchène l'avait avertie : « *Tu n'en as plus pour longtemps, tes jours sont comptés* ».

Le bureau de Mémorial à Grozny, dont elle était l'âme, recevait victimes et témoins qui avaient le courage de témoigner contre les meurtres, les enlèvements, les exécutions sommaires ou les actes de torture du régime de Grozny.

Le 7 juillet, au moment où Barack Obama prenait le café avec Poutine, Natalia Estemirova avait annoncé sur le site internet de Mémorial qu'un jeune homme, rebelle réel ou supposé, venait d'être exécuté sommairement par les hommes de Kadyrov devant les habitants du village d'Akhtimtchou-Borzoï. Que cette nouvelle sorte de Tchétchénie avait fortement déplu au gouvernement de Kadyrov qui l'avait fait savoir à Mémorial.

AFP

Les funérailles de Natalia Estemirova.

Le jour même de l'assassinat de la militante des Droits de l'Homme est paru à Moscou un rapport de 1 100 pages intitulé Tribunal international pour la Tchétchénie, auquel elle avait collaboré et qui était censé servir de base juridique à un de ses objectifs : poursuivre et inculper les responsables des crimes de guerre commis en Tchétchénie, en tête Vladimir Poutine. Le rapport vient d'être saisi par les autorités russes au nom d'une prétendue lutte « contre l'extrémisme ».

Les puissances occidentales l'avaient couverte de médailles, prix et distinctions diverses, mais cela ne pouvait en aucune façon la protéger. Aujourd'hui, les mêmes versent des larmes de crocodile et réclament, en chœur avec Medvedev, une enquête qui, comme bien d'autres du même genre, se perdra dans les sables d'un « régime spécial », aboli théoriquement en avril dernier après des années d'exactions, mais qui continue de sévir contre les opposants.

Les responsables de Mémorial ont décidé de cesser leurs activités à Grozny en raison du climat de terreur qui règne en Tchétchénie. Ramzan Kadyrov qui avait traité Natalia Estemirova de « pute » parce qu'elle sortait nu-tête et qui s'était vanté devant elle d'avoir du sang sur les mains, a déclaré hypocritement : « *Si les employés de Mémorial quittent la Tchétchénie, qui va protéger les droits des citoyens ?* ». En tout cas, pas lui, qui considère la Tchétchénie comme sa « propriété privée » !

Natalia Estemirova et Anna Politkovskaïa avaient en commun la même détermination de dire la vérité sans faiblir devant les pressions des régimes russe ou tchétchène. Elles n'étaient pas des révolutionnaires, mais dire la vérité peut l'être suffisamment pour qu'un régime dictatorial ait pu choisir de les faire taire.

Jacques FONTENOY

• Sur la sale guerre à Gaza

Des soldats israéliens témoignent

Plusieurs soldats israéliens ont témoigné de la violence de l'invasion de la bande de Gaza lancée en décembre et janvier derniers par l'armée israélienne. Cette offensive militaire, censée mettre fin aux tirs de roquettes du Hamas sur Israël, s'est soldée par près de 1 400 morts et de 5 000 blessés côté palestinien et de dix soldats et trois civils tués, côté israélien.

Plusieurs associations des Droits de l'Homme avaient déjà accusé l'armée israélienne d'avoir délibérément tué des civils lors de l'offensive sur Gaza. Elles s'appuyaient sur des témoignages recueillis notamment auprès de Palestiniens habitant dans la bande de Gaza.

Cette fois, il s'agit de récits de soldats ayant combattu sur le terrain. Publiés par l'association de réservistes et d'appelés Shrovim Shtika (Rompre le silence), les témoignages des soldats israéliens dénoncent « les pratiques acceptées » de l'armée israélienne.

« *Nous avions l'ordre de tirer d'abord et de réfléchir ensuite* » raconte un soldat. Un autre décrit les consignes reçues par son supérieur : « *Pas un cheveu de mes soldats ne doit tomber et je ne veux pas qu'un de mes soldats prenne des risques en hésitant. Si vous n'êtes pas sûrs, tirez !* ». Après la désastreuse opération militaire au Liban en 2006 – censée infliger une défaite au Hezbollah et qui fut un échec sanglant, se soldant pour la première fois depuis longtemps par de nombreux morts et blessés côté israélien – la priorité de l'armée israélienne était en effet de minimiser ses pertes pour s'assurer du soutien de la population israélienne.

La violence des moyens utilisés lors de la guerre contre Gaza du 27 décembre au 18 janvier derniers, cyniquement baptisée « opération Plomb durci », a été telle qu'il n'y eut pratiquement aucun combat. Les hommes du Hamas se sont terrés ou enfuis, et seule la population a été prise au piège, n'ayant nulle part où aller. « *L'impression générale était qu'on était ici pour tuer et que cela ne perturbait personne* », relate encore un autre soldat. Des quartiers entiers ont été dynamités, des zones agricoles complètement ravagées. Des rues entières de Gaza ont été rasées pour réduire le risque de tireurs embusqués et de pièges explosifs. « *Il ne restait plus rien debout dans notre zone. C'était comme les films de la Première Guerre mondiale où plus rien ne restait* » affirme un soldat.

Les soldats dénoncent aussi l'emploi de phosphore blanc dans les rues de Gaza ainsi que l'utilisation de boucliers humains contraints de pénétrer dans des immeubles sous la menace des armes afin de vérifier s'ils étaient piégés. Dans le jargon militaire, ces boucliers humains étaient appelés « Johnnies ». Ces méthodes avaient déjà été largement employées lors de l'opération « Bouclier défensif » lancée contre la Cisjordanie en 2002 qui avait abouti aux massacres dans les camps de réfugiés de Jénine.

Ainsi, sous prétexte de mettre fin aux tirs de roquettes du Hamas, l'armée israélienne a sciemment et délibérément massacré la population palestinienne de Gaza en espérant écraser toute velléité de révolte. Elle y a peut-être réussi pour un temps. Mais les conditions de vie, déjà très difficiles avant l'offensive guerrière, sont devenues tellement atroces que la population, poussée à bout, n'aura d'autre choix que de se révolter à nouveau pour tenter de desserrer l'étau qui l'oppresse, notamment au travers du blocus implacable que continue d'imposer l'État d'Israël sur la bande de Gaza.

Il faut espérer que ces témoignages de soldats – même si c'est sous couvert d'anonymat – sur les exactions de leur armée contribueront à ouvrir les yeux à la population israélienne, en partie prisonnière de la logique guerrière de ses gouvernements.

Maud NATHAN

Au sommaire de *Lutte de Classe* n° 121 (juillet 2009)

France

- *Après les élections européennes : grandes manœuvres et petites combines devant un électorat indifférent*
- *La politique du Nouveau Parti Anticapitaliste à la lumière de sa campagne dans les élections européennes*
- *La décroissance, un point de vue parfaitement réactionnaire*
- *La crise dans le secteur automobile - Les patrons sauvent d'abord les profits*

Afrique du Sud

- *Après quinze ans de régime multiracial, les mutations de la coalition au pouvoir*

Il y a soixante-dix ans, la France entrait dans la Deuxième Guerre mondiale

Documents

- *Résultats des élections européennes*
- *Les résultats de Lutte Ouvrière*

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,56 euro

• États-Unis

Les États frappés par la crise la font payer aux pauvres

Voilà des semaines que la Californie, le plus riche État des États-Unis, cherche en vain à boucler son budget pour l'année fiscale qui a démarré le premier juillet. Depuis cette date, l'État n'a plus d'argent et paye fournisseurs et prestations avec des reconnaissances de dettes, des bouts de papiers que les banques n'acceptent déjà plus ! Le gouverneur et les parlementaires cherchent à combler un trou de 26 milliards de dollars. Et ce sont les services publics qui vont faire l'objet de coupes claires, en particulier les écoles et les programmes d'aides aux plus pauvres.

Alors que les écoles ont déjà subi des restrictions de crédit à hauteur de quelque 12 milliards de dollars, il s'agit maintenant de leur supprimer 5 milliards de dollars de plus. À Los Angeles, les écoles d'été ont été fermées sauf pour les handicapés et 150 000 écoliers se trouvent ainsi désœuvrés rien que dans cette ville. Et sur l'ensemble de l'État, des centaines d'autres districts ont réduit ou carrément supprimé les cours habituellement dispensés l'été.

À l'Université de Californie ce sont des jours de congé sans solde qui sont imposés aux 140 000 personnes qui y travaillent. L'État veut supprimer 20 000 emplois publics et réduire la paye de ses employés.

Les programmes sociaux sont sacrifiés au moment où le chômage et la pauvreté explosent : réduction des programmes de soins à domicile pour près d'un demi-million de personnes âgées et handicapées, de soins médicaux pour enfants de familles pauvres, etc. Autres sources d'économies : fermer des prisons (plusieurs milliers de prisonniers pourraient être libérés par anticipation) et fermer les parcs nationaux.

La Californie est bien loin d'être un cas à part. En fait la plupart des États ont opéré des coupes claires dans leurs services publics, éducation, santé, aides sociales diverses pour parvenir à boucler leur budget. La crise qui frappe de plein fouet la population laborieuse rend pourtant ces services encore plus indispensables. Et la politique poursuivie par les États ne peut qu'aggraver les inégalités car seuls les plus riches peuvent accéder aux services du privé pour pallier les carences du public.

Le Michigan procède depuis des années à des coupes dans les services publics : en 2002 dans les prisons, en 2003 dans les collèges de l'État, en 2004 et 2005 dans les orchestres, les opéras et les zoos et surtout dans les prestations médicales pour les pauvres. Et depuis, les restrictions budgétaires n'ont pas cessé pour les prisons, pour les bibliothèques, les crèches, etc. 10 000 emplois ont été supprimés depuis 2000. Aujourd'hui le Michigan s'apprête à fermer huit prisons ou centres de détention, à abandonner le financement des soins dentaires, des lunettes et des appareils auditifs pour les adultes pauvres. À Hawaï ce sont trois jours par mois de congé sans solde qui sont imposés aux employés de l'État et cela pour une période de deux ans, ce qui représente une baisse de salaire de 14 %. L'État de Washington licencie des milliers d'enseignants.

Les États font feu de tout bois pour réaliser des économies. Ainsi dans l'Illinois, des millions seront économisés sur les funérailles des pauvres. L'Oklahoma réduit les horaires d'ouverture des musées. Le New Hampshire veut vendre 27 parcs.

Et en Californie, certains proposent de légaliser la marijuana de façon à pouvoir percevoir une taxe sur sa consommation !

La crise économique réduit dramatiquement les recettes fiscales des États qui se voient en outre refuser les prêts par les banques qui continuent à refuser d'utiliser l'argent public qui leur a été donné sans compter pour rétablir les circuits du crédit. Les État sont d'autant plus étranglés que les Démocrates, pas plus que les Républicains, ne veulent faire payer les riches et les capitalistes pour leur crise.

Le Gouvernement Obama continue comme Bush à accorder des réductions d'impôts qui favorisent les plus riches au détriment des caisses publiques. Et les milliers de milliards qu'il a réussi à mobiliser, Obama les a consacrés avant tout à arroser les banques et les grandes entreprises. Seule une petite partie du plan de relance ira soulager le budget des États. Mais elle sera insuffisante pour financer les écoles, la santé, les programmes sociaux les plus vitaux, tous ces services dont les budgets ont déjà été réduits d'année en année. Il s'agit d'une politique délibérée de nouvelles économies drastiques sur le dos de la population laborieuse et même de sa partie la plus fragile, les jeunes enfants, les personnes âgées, les malades, et tous les indigents dont le nombre explose dans de nombreux États. Gouvernement fédéral et gouvernements locaux, tous s'emploient à faire retomber tout le poids de la crise sur la population laborieuse. Mais il n'est pas dit que la brutalité de l'attaque ne suscite pas la révolte.

Dominique CHABLIS

• Cisjordanie

Démantèlement ou pas, la colonisation continue

En Cisjordanie, à proximité de Naplouse, des colons juifs ont effectué un raid sur des oliveraies appartenant à des Palestiniens et détruit plusieurs centaines d'oliviers. C'était pour se venger de la destruction... par l'armée israélienne de résidences situées dans des colonies dites « illégales ». Vingt-trois postes avancés de ces colonies devraient être détruits sous peu par le gouvernement israélien mais ces implantations sont déjà celles qu'Israël avait promis au gouvernement Bush de démanteler... il y a cinq ans !

On voit que l'administration israélienne se hâte lentement. Sans doute la pression américaine est-elle pour quelque chose dans cette réaction à retardement. Non que les déclarations d'Obama sur la politique de colonisation d'Israël soient suffisantes pour impressionner le gouvernement de Benyamin Nétanyahou ; mais celui-ci prend peut-être un peu plus au sérieux une éventuelle réduction de l'aide financière américaine ; on évoque en effet la possibilité que le gouvernement des États-Unis réduise d'un milliard de dollars le montant des garanties bancaires qu'il accorde à l'État d'Israël et qui l'aident à emprunter sur les marchés financiers. Cela peut compter dans une situation de crise mais là encore, rien d'inédit, puisque Bush en avait fait autant en 2003 et en 2007 ; rien non plus qui touche à l'essentiel : l'aide militaire de 2,7 milliards de dollars qui permet au gouvernement israélien d'acheter des armes, entre autres, aux États-Unis pour équiper une armée perpétuellement sur le pied de guerre.

On peut douter du zèle que mettront les différents états-majors de l'armée et de la police à démanteler les avant-postes visés. Et même le feraient-ils que cela ne changerait rien à la politique d'expulsion systématique et de vol de leurs terres aux Palestiniens.

Officiellement Israël a arrêté de construire de nouvelles colonies en 1996. En réalité la colonisation n'a jamais cessé. En 1993, au moment des accords d'Oslo, on comptait 120 000 colons juifs dans les territoires occupés ; aujourd'hui, ils sont plus de 300 000 en Cisjordanie et 187 000 à Jérusalem-est. Comme l'a révélé un journal israélien, *Ha'Aretz*, qui s'est procuré un document officiel mais interdit de publication car « secret-défense », plus de 75 % des implantations sont irrégulières ; et ce ne sont pas seulement des particuliers ou des groupes qui s'installent sur des terres appartenant à des propriétaires palestiniens mais aussi des infrastructures, des routes, des écoles, des synagogues, des postes de police...

OL

Une colonie juive « illégale » en Cisjordanie.

L'implantation des colonies est une des armes du gouvernement israélien ; comme le dénonce y compris le mouvement anti-colonisation israélien, leur emplacement est choisi « *pour empêcher la construction d'un État palestinien en rendant impossible toute continuité territoriale* ». L'objectif, c'est de chasser le plus possible de Palestiniens et de rendre la vie impossible à ceux qui se trouveront emprisonnés dans des enclaves-ghettos et qui n'auront plus qu'à fuir une terre qui, pourtant, est la leur.

Sylvie MARÉCHAL

• Pôle Emploi

Situation dramatique pour les chômeurs... aubaine pour d'autres

En plus d'avoir à encaisser le drame du licenciement, les chômeurs doivent aussi affronter en ce moment l'engorgement du Pôle Emploi. Depuis la fusion ANPE-Assedic, imposé par le gouvernement depuis le 1er janvier, c'est lui qui a mission de prendre en charge en totalité les demandeurs d'emploi.

Des dizaines de milliers de chômeurs attendent d'être convoqués et, pire, sont souvent en attente de recevoir leurs allocations. 60 000 dossiers seraient ainsi en souffrance. Les agents se retrouvent à devoir gérer chacun 150 dossiers, c'est-à-dire mission impossible.

En fait, cette fusion ANPE-Assedic, qui visait à faire des économies de personnels et de moyens et qui avait également pour but de faire la chasse aux chômeurs, a abouti à un embouteillage général. Car, ce qui caractérise la période, c'est l'explosion du chômage. D'abord celui des plus fragiles, salariés en contrats à durée déterminée et en intérim, suivis depuis des mois par tous les autres avec une augmentation exponentielle des licenciements économiques sous toutes les formes. Réduire les moyens pour faire face à cette déferlante des licenciements, cela ne pouvait qu'aboutir à la catastrophe actuelle.

Alors, les ministres montent au créneau. Le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel, le secrétaire à l'Emploi, Laurent Wauquiez, tous sont bien obligés de reconnaître la situation actuelle, et tous promettent d'y remédier... bientôt. Si, tiennent-ils prudemment à préciser, il n'y pas une nouvelle augmentation des licenciements.

Des moyens supplémentaires ? Non ! Simplement la promesse d'une « meilleure organisation ».

Il y a une seule catégorie qui pourrait voire sa situation s'améliorer, ce sont les officines de placements qui fleurissent à l'occasion du déferlement des plans sociaux, où elles sont appelées en renfort par les entreprises. Également les sociétés d'intérim qui, faute de clients, se reconvertissent sur ce créneau. Ce sont 100 millions d'euros que le Pôle Emploi pourrait leur allouer d'ici 2011, avec l'argent des cotisations des salariés, pour s'occuper de 320 000 demandeurs d'emplois. On peut être sceptique sur le résultat, mais certain pour l'attribution des fonds à ces sociétés.

Mais le problème n'est pas de savoir comment on va faire semblant de prendre en charge les chômeurs, mais bien d'arrêter l'augmentation continue de leur nombre. Et pour cela, il ne s'agit pas de « problème d'organisation », mais de s'attaquer radicalement au droit des entrepreneurs de jeter leurs salariés à la rue.

Paul SOREL

• Le gouvernement et l'emploi des jeunes

Un discours et puis rien

Cette semaine le gouvernement a pris prétexte de l'emploi des jeunes pour se faire valoir. Tout d'abord Sarkozy s'est fait filmer en compagnie d'une brochette de patrons de grandes entreprises qui ont promis d'embaucher 24 000 jeunes en 2009 et 2010.

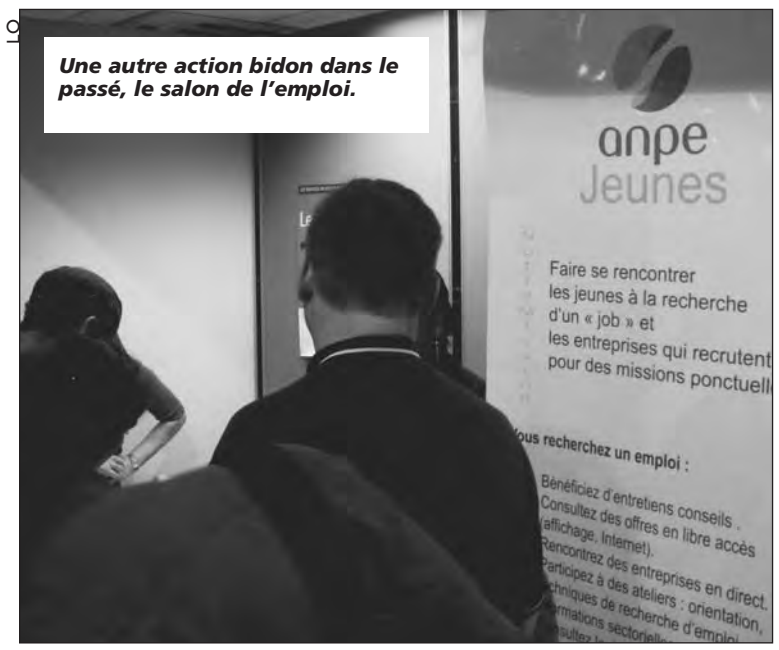

Une autre action bidon dans le passé, le salon de l'emploi.

C'est évidemment de l'esbroufe de la part du président comme de celle des patrons. Tout d'abord ce sont les mêmes patrons de grandes entreprises qui multiplient les plans de licenciements chez eux ou chez leurs sous-traitants. Ensuite il ne s'agit évidemment pas d'embauches à proprement parler mais de contrats d'apprentissage. Et enfin ce type de contrat d'apprentissage a diminué de 25 000 ces cinq derniers mois. De plus, le nombre des contrats de travail spécifiques à la jeunesse, apprentissage, alternance et autres, est en diminution constante à l'image du nombre d'emplois en général. Les coups de publicité du gouvernement n'y changent rien.

La ficelle étant un peu grosse et le pas de deux de Sarkozy et du grand patronat n'ayant convaincu personne, Martin Hirsch, haut commissaire à la Jeunesse, s'est dit, dimanche 19 juillet, inquiet de la politique gouvernementale en matière d'emploi des jeunes. Son inquiétude n'aura duré que 48 heures, puisque mardi 21 Sarkozy l'a rassuré lors d'un déjeuner.

Hirsch conserve donc sa fonction qui consiste à déplorer que le taux de chômage des jeunes soit trois fois supérieur à la moyenne nationale sans y opposer autre chose que des mots. Le grand patronat continuera quant à lui à licencier comme il l'entend et à prendre les jeunes dont il a besoin en les payant au lance-pierre grâce à des contrats faits sur mesure. Et l'État poursuivra sa politique générale de suppressions de postes dans la fonction publique, politique qui pèse évidemment au premier chef sur les jeunes qui cherchent un emploi.

Cet été 650 000 jeunes sont sortis du système scolaire, dont 120 000 sans aucune formation, et vont chercher un premier emploi. Il y a peu de chance que la politique « forte et ambitieuse » pour l'emploi des jeunes voulue par Sarkozy leur serve de consolation.

Paul GALOIS

• Éducation nationale

Moins d'enseignants, et plus d'élèves sans établissement !

Alors que les vacances scolaires sont maintenant bien entamées, de nombreux élèves ne savent toujours pas où ils vont poursuivre leurs études l'année prochaine.

C'est en particulier le cas de collégiens de fin de troisième qui doivent entrer en lycée professionnel, mais n'ont toujours pas reçu leur affectation pour aller s'inscrire dans un établissement. Des « sans bahut » comme cela, il y en a tous les ans. Mais cette année leur nombre semble avoir encore augmenté à cause des suppressions de postes massives à l'Éducation nationale, 13 500 à la rentrée de septembre 2009. Ces élèves sans lycée étaient 4 800 en Haute-Garonne, 4 000 dans l'académie de Lyon, 1 400 à Paris. En Seine-Saint-Denis les parents, indignés, se sont rassemblés devant l'Inspection académique pour protester.

La raison de cette situation est simple. Jusqu'à 16 ans l'école est obligatoire et les rectorats sont bien obligés d'ouvrir les classes en collège pour que tous puissent être scolarisés. Mais après 16 ans, c'est-à-dire à la fin du collège, ce n'est plus le cas. L'Éducation nationale prévoit donc en lycée un nombre de places inférieur, toutes sections confondues, à celui des élèves qui sortent de collège, en particulier dans les banlieues populaires. Les responsables tablent sur le fait qu'un certain nombre finiront par se décourager, se mettant en quête d'un improbable apprentissage ou arrêtant purement et simplement leur scolarité. C'est effectivement ce qui se produit.

Bien que les besoins soient importants, l'urgence pour l'Éducation nationale est manifestement de continuer à supprimer des postes. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, les syndicats font état de nombreux établissements où les postes sont refusés et où le rectorat envisage de supprimer des classes, alors même que des élèves frappent à la porte.

Après cela, le gouvernement peut toujours faire semblant de se lamenter sur le pourcentage de jeunes qui sortent de l'école sans formation. C'est lui-même qui le planifie.

Daniel MESCLA

• Procès des 7 de Continental

Des centaines de travailleurs mobilisés contre l'injustice

Vendredi 17 juillet, 700 travailleurs, pour l'essentiel de Continental, sont venus à Compiègne, place du Château, pour soutenir les sept salariés de l'usine de Clairoix qui comparaissaient devant le tribunal, poursuivis par l'État pour des déprédations qui auraient eu lieu lors de la manifestation à la sous-préfecture le 21 avril dernier.

LO

Il y avait deux mondes ce jour-là à Compiègne. Place du Château, devant le podium et les stands servant nourriture et boissons, installés par le Comité de lutte, il y avait les travailleurs de Continental réunis en masse, rejoints par d'autres salariés ou retraités, qui tenaient à affirmer haut et fort leur solidarité vis-à-vis de sept d'entre eux pris en otage par le gouvernement.

Et puis, il y avait les CRS et les policiers déplacés pour l'occasion, ceux concentrés dans le tribunal et tous ceux dispersés dans la ville. Et au centre, le tribunal lui-même, où se tenait le cérémonial d'une prétendue justice.

Dans les faits, que s'était-il passé ? Le 21 avril, 700 travailleurs s'étaient rendus à la sous-préfecture pour réclamer la tenue de la négociation tripartite, État-Continental-salariés, promise par le gouvernement, en vue d'obtenir les garanties que les travailleurs se sentaient en droit de réclamer après l'annonce de la fermeture de l'usine de Clairoix. La sous-préfète ne vint pas ; la préfecture jointe refusa tout contact ; quant au représentant du ministre, il fit dire qu'il n'avait pas de temps à perdre avec les salariés de Continental. Au même moment les salariés apprenaient que le tribunal de Sarreguemines, auquel ils s'étaient adressés pour réclamer l'annulation de la procédure, rejetait toutes leurs demandes. La colère des salariés éclata. Des destructions ? À ce jour elles n'ont toujours pas été chiffrées ni exactement été établies.

Toujours est-il que, deux heures après, le porte-parole du gouvernement annonçait que la réunion réclamée par les salariés aurait lieu. Le gouvernement a décidé les poursuites contre sept salariés pour tenter de masquer sa reculade.

Au cours du procès, l'avocate des salariés souligna que c'était la direction qui avait choisi ceux qui seraient déférés devant le tribunal, et, qu'en plus, aucune destruction précise n'était reprochée à aucun d'eux. D'ailleurs, la procureure le confirma en réclamant une condamnation, au nom d'une responsabilité collective, qu'en théorie la loi interdit d'invoquer en de tels cas. Elle réclama de 3 à 6 mois de prison avec sursis, au nom ajouta-t-elle, d'une « *application égale de la loi, pour tous* ». « Égale pour tous » ? Pourtant l'État a refusé de poursuivre les dirigeants de Continental pour les multiples délits dont ils se sont rendus coupables, par rapport au droit du travail. Il leur a même alloué 20 millions d'euros, pour payer quatre mois de salaires en leur lieu et place.

Le jugement sera rendu le 1er septembre. Mais les centaines de travailleurs rassemblés, scandant « *Les voyous c'est pas nous* » et « *Tous ensemble, tous ensemble* », ont fait la démonstration que la solidarité ouvrière n'était pas un vain mot, et que les travailleurs de Continental, fiers de leur combat, faisaient bloc jusqu'au bout face à tous leurs adversaires.

Correspondant LO

Ce que les travailleurs de Continental ont gagné

À l'occasion de ce procès, des informations partiales, voire fausses, ont été publiées à propos de ce que cette lutte de quatre mois avait permis d'obtenir. Voici donc le résumé de ce qui est acquis :

- Le recul de trois mois des procédures de licenciement auquel s'ajoutent 24 mois de congé de mobilité rémunérés à environ 80 % du salaire net. Aucun licenciement n'aura lieu avant 2012.

- L'indemnité légale de licenciement est multipliée par trois (soit 0,6 mois par année d'ancienneté) ; s'y s'ajoutent 50 000 euros pour tous. Cela porte l'indemnité de 50 000 euros, pour un salarié qui a un jour d'ancienneté (il y en a), à 100 000 ou 150 000 euros pour ceux qui ont trente ans d'ancienneté, selon leur qualification.

- Une protection pour ceux qui ont au moins cinquante et un ans et demi, leur permettant d'aller jusqu'à la retraite.

• Freescale (ex Motorola) – Toulouse

La direction tente de reprendre la main

Deux mois après l'annonce de 230 licenciements pour la fin 2009 et de 800 licenciements pour la fin 2011, sur un effectif de 1 700 personnes, la direction se plaint de ne pas retrouver un niveau de productivité suffisant. Elle a autorisé jusqu'à présent les assemblées générales hebdomadaires, sur chaque secteur et sur l'ensemble du site.

Mais actuellement, les remontrances se multiplient en cas de retard lors des retours de pause, et les chefs mégotent sur le temps réellement passé aux assemblées.

Dans les réunions de service organisées pour dénigrer les revendications de l'assemblée générale, le directeur fait le chantage à la fermeture anticipée. Il se serait battu, auprès des dirigeants américains, pour qu'ils maintiennent l'usine jusqu'à fin 2011, en échange d'un engagement à ce que tout se passe bien et que les plans de production soient respectés. Sinon, dit-il, l'équipe dirigeante française serait remplacée par des Américains qui, eux, ont d'autres méthodes et l'usine fermerait plus tôt. Tous ces propos paternalistes s'accompagnent d'attitudes provoquantes.

Un représentant du syndicat SUD, animateur du mouvement, a été convoqué à un entretien pour une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Tout le monde a été révolté par l'insignifiance des motifs retenus, allant de retards de pause à une prise de bec avec son chef en passant par : « *A été surpris les yeux fermés à son poste de travail* ». Une pétition circule et recueille déjà des centaines de signatures.

La dernière provocation a été la projection, au cours de réunions d'information de la direction, d'une photo de presse prise au cours de la manifestation du 13 juin, montrant un travailleur revêtu d'une cagoule semblable à celles utilisées en production. Le directeur a déclaré que ce salarié aurait pu être licencié sans la moindre indemnité. Et il a menacé que si cela se reproduisait, il ne laisserait plus passer !

Malgré les premiers départs en congés, les assemblées continuent et des actions à l'extérieur vont se poursuivre tout l'été. En attendant la mobilisation qui se prépare pour la rentrée et que le patron n'aura pas volée !

Correspondant LO

• La Poste du Louvre – Paris

Pendant les travaux, les suppressions d'emplois continuent

À la poste du Louvre, à Paris, la direction profite de la fermeture des guichets pendant trois mois pour supprimer massivement des emplois. Elle rénove le bureau, comme bien d'autres, dans le cadre d'un programme baptisé « bienvenue à La Poste ». Mais en fait de « bienvenue », c'est un coup de massue qu'elle voudrait asséner aux guichetiers. Sans parler des usagers, dont on voit mal comment ils seraient mieux servis avec moins de personnel.

La Poste du Louvre est ouverte quasiment en permanence, 23 heures sur 24. Jusqu'à présent, cela se faisait avec des guichetiers qui travaillaient en jour pour les uns, en nuit et le dimanche pour les autres. À la réouverture du bureau début septembre, la direction a prévu de supprimer 13 emplois sur 80. Le dimanche serait en grande partie assuré par des étudiants à temps partiel. Comme en plus elle prévoit des emplois en promotion qui ne seraient pas réservés aux actuels guichetiers, cela ferait 25 personnes qui risqueraient de perdre leur poste à la réouverture, avec comme perspective la mutation. D'autre part les horaires sont complètement bouleversés. Aux « brigades » actuelles, qui alternent régulièrement le travail le matin et l'après-midi, se substitueraient une multitude d'horaires plus invraisemblables les uns que les autres. Au lieu de commencer et de finir tous en même temps, les prises de service se feraient en décalé de 7 h du matin à 16 h et les fins de service pourraient aller jusqu'à minuit.

LO

Tout cela est inacceptable. Bien que dispersés dans d'autres bureaux pendant les travaux, les guichetiers ont déjà réagi et sont venus à la poste du Louvre interpeller la direction. Et les choses n'en resteront pas là !

Correspondant LO

Le flouze, c'est la musique que j'aime

Après le méga-concert du 14 juillet, un concert dit gratuit... aux frais des contribuables, voici le timbre Johnny Halliday qui, lui non plus, n'a rien de gratuit.

La Poste vend le carnet à 14,90 euros soit 1,49 euro l'unité, alors que 0,56 euro suffit pour affranchir une lettre.

Cela mériterait un concert... de protestation.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* de La Poste (Paris 16)

À guichets fermés ?

La Poste veut expérimenter la remise des colis et des lettres recommandés avisés aux guichets RATP. Pourtant, beaucoup de ces guichets RATP ont été supprimés ces dernières années, ce qui provoque déjà de longues files d'attente là où il en reste.

En matière d'idées stupides, il y en a qui ont plus d'un métro d'avance.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* de La Poste (Paris 17)

• La Poste – Bastide Bordeaux

Les facteurs en grève

Cela fait maintenant plusieurs mois qu'il manque un facteur, en arrêt maladie, sur un bureau de La Poste Bastide qui comprend onze tournées. Pour pallier cette absence, la chef d'établissement a recours à la tournée dite partageable, c'est-à-dire qu'elle fait faire les tâches du facteur absent par les présents, économisant ainsi son remplacement. La Poste peut imposer aux facteurs le remplacement de toutes les absences (maladies mais aussi congés) de leurs collègues depuis la réorganisation dite « facteur d'avenir ». Initialement, la tournée partageable était compensée, mais elle ne l'est plus depuis six mois.

Le bureau de Bastide est de plus un bureau où le trafic augmente : des milliers de boîtes à lettres en plus à desservir alors que deux tournées ont déjà été supprimées. Et des milliers de nouveaux logements sont en construction.

Aussi, le mécontentement des facteurs a grandi : le 13 juillet, ils ont fait grève à huit sur les neuf titulaires présents pour exiger le remplacement du facteur absent. Ils ont passé une partie de la matinée à s'adresser aux usagers et à répondre à la presse.

Cette nouvelle réorganisation constitue un recul pour les postiers. Dans plusieurs endroits sur l'agglomération bordelaise (Caudéran, Lormont), comme ailleurs dans tout le pays, des facteurs manifestent leur refus de ce travail supplémentaire. Une attaque générale qui nécessiterait une riposte générale.

Correspondant LO

• Centre financier de La Poste Bordeaux

La direction donne du crédit à la grève

Après la grève suivie à 100 % par les 39 employés du service Gestion Entreprises le 11 juin dernier, c'est le service Crédit qui s'est mis en grève pour les mêmes raisons le 30 juin : respect des horaires de travail, moins de permanence téléphonique et des emplois supplémentaires.

Cette grève a été suivie par 47 agents sur 50. La direction a fait d'emblée quelques concessions, tablant sur le fait que le mécontentement était moins important au Crédit qu'au service Gestion Entreprises et que cela suffirait pour calmer les esprits.

Les résultats lui ont prouvé le contraire : après ces deux journées de grève, les services Crédit et Gestion Entreprises se sont réunis en heures d'information syndicale et ont décidé d'un mouvement pour le 9 juillet, malgré les difficultés liées à la période des congés.

La direction a préféré reculer en renonçant au moins temporairement, jusqu'à la fin de l'année, à changer les horaires ainsi que sur la permanence téléphonique.

Réunis en assemblée générale, les agents des deux services ont décidé la suspension du mouvement, mais rien ne sera vraiment réglé tant que la direction ne mettra pas des effectifs supplémentaires, plus d'une dizaine, revendiqués dans chaque service. Tout le monde est persuadé qu'il faudra de nouveau se faire entendre à la rentrée et même peut-être avant pour le service Gestion Entreprises où la situation est de plus en plus tendue.

Correspondant LO

• Dassault-Aviation

Chômage partiel et pillage de fonds publics

Dassault-Aviation vient récemment d'officialiser en Comité central d'entreprise le projet de chômage partiel qui devrait toucher quatre usines de production : Argenteuil, Seclin, Biarritz et Martignas. À partir de septembre, et durant six mois, 2 820 travailleurs en production chômeront donc entre cinq et huit jours par mois selon les sites.

La direction générale invoque une chute brutale des commandes pour l'aviation d'affaires – et donc des Falcon construits par Dassault – alors que, depuis des mois, elle faisait monter en cadence pour anticiper des volumes de commandes estimés en hausse. Le résultat est qu'après les heures supplémentaires en pagaille ainsi que l'utilisation massive de travailleurs précaires, c'est maintenant le chômage total pour ces derniers et le chômage partiel pour les autres.

Et pour cela, Dassault profite des fonds publics largements offerts au patronat par le gouvernement. Il touchera ainsi quelque 4,3 millions d'euros pris dans la poche des contribuables, alors qu'au nom de la « solidarité » 2,5 autres millions seront pris dans celle des travailleurs de la société, soit par une réduction de salaire pour les productifs à cause du chômage technique, soit par la suppression d'un jour de congé pour les cadres à laquelle s'ajoute le gel de leur salaire.

Pourtant, ce total de 6,8 millions récupérés ainsi sur la collectivité ne représente même pas le centième des 760 millions de dividendes distribués aux actionnaires pour la décennie écoulée !

Dassault bénéficie en permanence de l'aide, du soutien et des subventions de l'État, en particulier (mais pas seulement) pour le Rafale, un avion qu'il n'a toujours pas réussi à vendre, fort cher, à d'autres qu'à l'armée française.

Assisté en permanence, Dassault n'a cependant aucun complexe pour en appeler à la solidarité de tous pour supporter la crise et ses conséquences. Les bénéfices de l'entreprise ont pourtant été multipliés par près de dix depuis 1990. Alors, c'est aux actionnaires et en particulier au premier d'entre eux, Dassault, de payer, pas aux travailleurs.

Correspondant LO

• Steelcase – Marlenheim (Bas-Rhin)

La lutte paie

Depuis le mercredi 15 juillet, les deux sites de Steelcase de Marlenheim et de Rosheim près de Strasbourg sont en grève. Les travailleurs bloquent les deux usines et aucune production ne sort.

Steelcase, groupe américain qui fabrique des meubles de bureau avec des usines dans plusieurs pays en Europe, dont trois dans le Bas-Rhin, a annoncé en mars un plan de licenciements pour 106 personnes qui travaillent dans les usines alsaciennes et au siège à Schiltigheim dans la banlieue de Strasbourg. Pour faire bonne mesure elle avait décidé de mettre deux jours de chômage partiel par semaine pour le reste de l'année. La grève des travailleurs de Marlenheim, pendant quatre jours en juin, sur le paiement du chômage partiel, avait fait reculer la direction. Les travailleurs ont obtenu une prime de 300 euros en compensation des pertes pour les trois mois passés et la réduction des jours de chômage de deux à un par semaine.

Mais, le 8 juillet, à l'issue des négociations sur les indemnités de licenciement des 106 salariés, les représentants des syndicats ont refusé les propositions de la direction jugées ridicules. En plus des indemnités légales de départ, elle ne proposait que 110 euros par année d'âge et 700 euros par année d'ancienneté avec 50 euros de plus pour les plus de 50 ans. Cela revient à faire partir les salariés concernés avec à peine un an et demi de salaire au total. Les représentants des différents syndicats, unanimes, réclament au moins 40 000 euros, soit le partage des 6,7 millions provisionnés par la direction. Et malgré les menaces de la direction qui a déclaré « *Vous pouvez faire un mois de grève, vous n'aurez rien de plus* », la grève a démarré le 15 juillet, majoritaire sur les deux usines ; à Marlenheim, il y avait 63 grévistes sur une équipe de 80 ouvriers ; à Rosheim, l'usine qui compte 56 salariés et qui doit être vendue était complètement bloquée.

Jeudi 16, la direction reprochait aux syndicalistes de transformer l'usine en Club Med, et de salir ainsi l'image de l'entreprise (!) Car la presse avait publié une photo qui montre des grévistes souriants assis sur des chaises devant la porte de l'usine. Mais elle proposait tout de même de rajouter 3 000 euros aux indemnités prévues et de diminuer le nombre de licenciés de 106 à …103 à condition que les syndicalistes signent tout de suite. Les syndicalistes ont fait savoir que seule l'assemblée des grévistes pouvait en décider.

Vendredi 17, à Marlenheim, devant les provocations de la direction qui a recherché des ouvriers de l'expédition pour faire sortir des camions, les grévistes ont décidé de bloquer les portes.

La direction a fait venir un huissier pour faire constater le blocage. Mais les deux usines sont restées bloquées jusqu'au mardi 21 juillet et la direction s'est vue vertement rétorquer que c'était elle qui empêchait les ouvriers de travailler en jetant 103 personnes dehors, 103 personnes qui vont se retrouver à la rue car dans la région comme ailleurs, on ne compte plus les entreprises qui ferment et licencient.

Mardi 21, les représentants syndicaux ont présenté à la direction une motion pour vice de forme. Du coup la direction a proposé de revoir sa copie.

Elle a finalement proposé 5 000 euros en plus pour tous les salariés, plus 10 000 euros pour les travailleurs handicapés relevant de la Cotorep.

Les travailleurs présents le matin du 22 juillet aux portes de l'usine ont donc voté la reprise. Les négociations continuent cependant pour le paiement des heures de grève et l'assurance qu'il n'y aurait aucune sanction suite à ce mouvement.

Correspondant LO

• Aéroport de Roissy

Ceux qui partent et ceux qui restent

Quand on pense à l'aéroport de Roissy durant la période des vacances, période de grands départs, on pense évasion et destinations lointaines. Mais pour ceux qui travaillent à l'aéroport, bagagistes, hôtesses d'accueil ou agents de sûreté, c'est une des pires périodes de l'année.

Dans l'aérogare, si le public ne distingue pas les uniformes et peut croire que tout le monde travaille pour ADP (Aéroport de Paris) ou une grosse compagnie comme Air France, en réalité, tout est sous-traité : les bagages, le gardiennage, le nettoyage et l'approvisionnement des avions, le contrôle et la fouille des passagers (la sûreté), et jusqu'au transport du personnel des parkings à l'aérogare et même de l'aérogare aux avions ! C'est l'occasion pour ADP ou les compagnies aériennes de mettre en concurrence diverses sociétés, de sous-traiter les marchés, au moindre coût, et d'imposer des conditions de travail et des salaires les plus bas possibles.

Cela se traduit par bien des aspects.

D'abord, l'aéroport, il faut y aller ! Pour qu'un avion décolle à 6 h du matin, il faut être en place au moins deux heures avant. Et naturellement, à cette heure-là, pas de transport, si ce n'est des bus de nuit qui mettent des heures à faire le tour de la zone. En voiture, c'est à peine mieux, car bien évidemment, les parkings du personnel sont loin de notre lieu de travail. Il faut alors reprendre une navette et traverser ensuite toute l'aérogare pour aller pointer, puis rejoindre notre poste. Un temps de trajet qui n'est pas compté en temps de travail.

Or le temps de travail lui-même a tendance à s'allonger. Dans la société de sûreté ICTS par exemple, au poste d'inspection filtrage, celui où l'on contrôle les passagers et les bagages juste avant l'embarquement du terminal 2E, la direction a prévu pour le mois de juillet des plannings de 10 ou 11 heures d'affilée. Il faut imaginer ce que cela veut dire, accueillir les passagers, en fouiller certains, palper, ouvrir des sacs, 10 ou 11 h de rang. Car chaque fouille ou palpation, cela veut dire autant de fois se baisser, se relever, etc. Flexion, extension, si on était au Club Med ou à Gymnase club pourquoi pas, mais au boulot, et plus 10 heures de rang, on est mort.

Et à l'étage en dessous, pour les bagagistes, c'est encore pire. Sur un vol de 200 passagers, à 20 kilos de bagages chaque, les deux bagagistes chargés du vol manipulent 4 tonnes de bagages. Comme on charge et décharge en moyenne 4 vols par jour, cela fait chacun 8 tonnes dans les bras à la fin de la journée !

Bon, on a la gym et la muscu ; il ne manque plus que le sauna. Eh bien on l'a aussi, quand certaines compagnies exigent qu'on fasse un contrôle supplémentaire dans la passerelle d'accès à l'avion. Comme la température monte rapidement à 40°, on se dit parfois que si ça continue, il n'y aura plus besoin de demander aux passagers de se déshabiller !

Avec l'affluence, il arrive encore plus souvent que des avions atterrissent en retard. Mais cela ne change rien pour les compagnies qui veulent qu'ils repartent à l'horaire prévu. Du coup, toutes les opérations (déchargement, chargement, bagages, approvisionnement, ménage) doivent se faire en un temps record. Et les pressions retombent sur le personnel. Car le temps de stationnement coûte cher. Et ils sont prêts à nous faire crever pour ne pas payer plus.

On le voit, départs en vacances = aéroport surchargé = plus de voyageurs et de bagages, plus d'enregistrements, de manutentions, de contrôles, de stress et de fatigue. Et ni Aéroport de Paris ni les compagnies n'ont prévu quoi que ce soit pour nous éviter ce surcroît de fatigue... juste des coffres plus grands pour stocker l'afflux de bénéfices.

Correspondant LO

• Total – Carling (Moselle)

Deux morts et six blessés lors de l'explosion du vapocraqueur

Si les enquêteurs n'ont pas encore démêlé les raisons pour lesquelles le vapocraqueur 1 de l'usine de Carling a explosé mercredi 15 juillet, provoquant la mort de deux jeunes ouvriers et en blessant six autres, l'empressement de la direction à évoquer les intempéries du début de semaine et à jouer sur le registre « tous unis dans le malheur » sont plus que suspects.

Deux jeunes ont perdu la vie en tentant de la gagner. L'un était en situation précaire, comme bien des travailleurs de la plateforme, en contrat d'alternance pour passer son brevet d'opérateur. L'autre victime venait d'être mutée depuis le vapocraqueur 2 fermé il y a peu.

Jusqu'au mois de mai dernier, il y avait en effet deux vapocraqueurs à Carling. Pour des raisons de choix purement financiers, la direction a décidé de fermer le vapo 2 – le plus récent même s'il a été construit en 1974 – pour ne garder que le plus ancien, le vapo 1, construit en 1969. Un vapocraqueur qui ne possédait pas de système d'allumage automatique, contrairement à celui qui a été fermé, comme l'a dénoncé la CGT.

Vendredi 17 juillet, FO affirmait que deux équipes avaient tenté de rallumer le surchauffeur du vapocraqueur, sans succès, avant l'explosion de mercredi. Lors de ce rallumage fatal, en plus des deux opérateurs qui suffisent habituellement à cette manœuvre, il y avait un chef de poste et un régulateur de maintenance. Pourquoi tant de monde contrairement à l'habitude demande FO ? La direction a fini par avouer, ce mardi 21 dans la presse, qu'il y avait bien eu une série d'incidents au redémarrage du vapocraqueur, sans toujours expliquer l'accumulation de gaz qui a provoqué l'explosion mortelle.

Face à l'émotion provoquée par cet accident dramatique, Estrosi, le ministre de l'Industrie, flanqué de la secrétaire d'État à l'Écologie Chantal Jouanneau, est venu sur le site pour assurer les travailleurs de leur « compassion ». Le PDG de Total est également venu sur place avec un seul discours : celui de l'émotion, pas question de parler d'autre chose. Tous visent à faire oublier que Total mène une politique de profits à tout prix, consacrant toutes les richesses aux actionnaires.

Après un plan de 246 suppressions de postes engagé en 2006 à Carling, un nouveau plan de liquidation de l'emploi vient d'être mis en œuvre, avec 64 nouvelles suppressions d'emplois. Ainsi entre 2006 et 2013, le nombre d'emplois sur la plateforme devrait passer de 1 700 à 850 salariés, selon les vœux des principaux employeurs du site, Total et Arkema.

Face au PDG Christophe de Marjorie, la CGT a dénoncé cette politique et le stress général qu'elle génère chez les travailleurs. Cela n'a vraiment pas du tout plu au PDG de Total, pas plus qu'à un certain nombre de syndicalistes pour qui seule compte l'unité de tous pour faire redémarrer le vapocraqueur, CFDT et CGC affirmant en chœur que « l'heure n'est pas à la polémique ».

Parmi les travailleurs de l'usine, l'émotion est grande face à la mort de deux camarades. Mais elle se double aussi chez un certain nombre de travailleurs d'une colère contre les vrais responsables de la situation, ceux pour qui – on l'a vu avec la catastrophe d'AZF à Toulouse – la seule chose qui compte, ce sont les profits. Et que cet accident soit le troisième accident mortel qui survienne dans le groupe Total depuis le début de l'année n'est certainement pas le fruit du hasard.

Étienne HOURDIN

AFP

La sécurité laisse à désirer

Plusieurs témoignages d'écologistes et de syndicalistes mettent en lumière les manquements à déplorer et les incidents à répétition survenus sur ce site, vieux de 55 ans. Depuis 1971, de nombreuses petites explosions se sont produites au point que les riverains en sont venus à considérer l'usine comme une bombe à retardement. Les travailleurs du site ont été victimes de beaucoup d'accidents, dont certains mortels. Le dernier en date remonte à 1994 : un intervenant extérieur avait été électrocuté dans une salle électrique.

Même si, à la suite de l'accident mortel de la semaine dernière, aucun risque environnemental ni aucune émanation toxique ne sont à déplorer, il faut savoir que les rivières et la nappe phréatique du secteur sont complètement polluées. Et les dégagements de produits toxiques dans l'environnement ne sont pas rares : en juin 2005, six tonnes de styrène, en janvier 2007, quatre tonnes de benzène, en février 2007 et en novembre 2008, rejets d'hydrocarbures...

Les opérations de redémarrage – comme celle qui a été effectuée jeudi dernier – sont réputées dangereuses au point que, d'après un délégué CFDT de TPF (Total Petrochemicals France), « *lors de ces opérations, on essaie d'être le minimum d'opérateurs sur place et les sous-traitants qui interviennent sur les installations ne sont normalement pas présents* ».

Avant l'accident de Carling, deux morts étaient déjà à déplorer depuis le début de l'année dans des usines du groupe Total. Selon l'avocat des parties civiles au procès d'AZF – dont le jugement est attendu au mois de novembre – Total est le groupe pétrochimique qui a connu « *le plus d'accidents mortels sur la période 2001-2007 avec 79 décès par rapport à 65 pour le groupe BP, 47 pour le groupe Exxon, 22 pour Shell* ».

Maud NATHAN

• Effondrement d'une scène à Marseille

Précipitation et négligences meurtrières

Jeudi 16 juillet, au stade Vélodrome de Marseille, le toit de la scène qui devait accueillir un spectacle de Madonna s'est effondré en cours de montage. Les 60 tonnes de métal et de toile qui le constituaient ont tué deux techniciens et en ont blessé une trentaine d'autres, dont huit sont hospitalisés. L'un d'entre eux est encore dans un état grave.

L'entreprise Live Nation qui assure les tournées de Madonna fait appel à de nombreuses entreprises sous-traitantes. Les techniciens intermittents du spectacle, les « roadies », s'affairaient pour construire très rapidement cette scène gigantesque. 38 000 tickets avaient été vendus. Un technicien explique : « *Comme d'habitude sur des concerts de cette envergure, beaucoup d'équipes étaient présentes, de plusieurs nationalités, des gars de plusieurs sociétés.* [...] *Mais là, ça manquait franchement de coordination, ça partait un peu dans tous les sens.* [...] *Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas question de lever le pied : sur les grosses tournées internationales, la pression est énorme et pourtant le timing est toujours très serré.* [...]. (Ils) *n'ont pas joué la carte sécurité comme ils devaient le faire. Ils ont voulu aller plus vite au lieu de changer le moteur. Ils ont utilisé cette grue* [...]. »

En effet, le toit devait être hissé par quatre treuils électriques. L'un d'entre eux était en panne et, plutôt que de le réparer, c'est une grue qui a été utilisée en remplacement. C'est au cours de l'élévation qu'il y a d'abord eu un balancement puis l'affaissement des supports et la masse du toit s'est effondrée.

Pendant cette manœuvre des techniciens se trouvaient sur les piliers et sur la scène en dessous du toit. Ceci n'aurait jamais dû être le cas. C'est ce qui a causé des morts et des blessés. Une fois de plus, pour faire vite, la sécurité des travailleurs a été négligée et les conséquences en ont été dramatiques.

Faire travailler très vite au détriment de la sécurité, telle est la loi du capitalisme. Et les travailleurs ne peuvent même pas compter que le manque à gagner dû à l'annulation du concert fasse réfléchir ces patrons toujours prêts à prendre des risques sur le dos des travailleurs.

Correspondant LO